

Fiche d'identité du site Natura 2000
« PAYS DE BRAY HUMIDE »
(site n°FR 2300131)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger et il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

–Un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.

–Un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

En Haute-Normandie se trouvent 34 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map) du ministère en charge de l'écologie :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map>
(+ cochez « sitesNatura2000DirectiveOiseaux »)



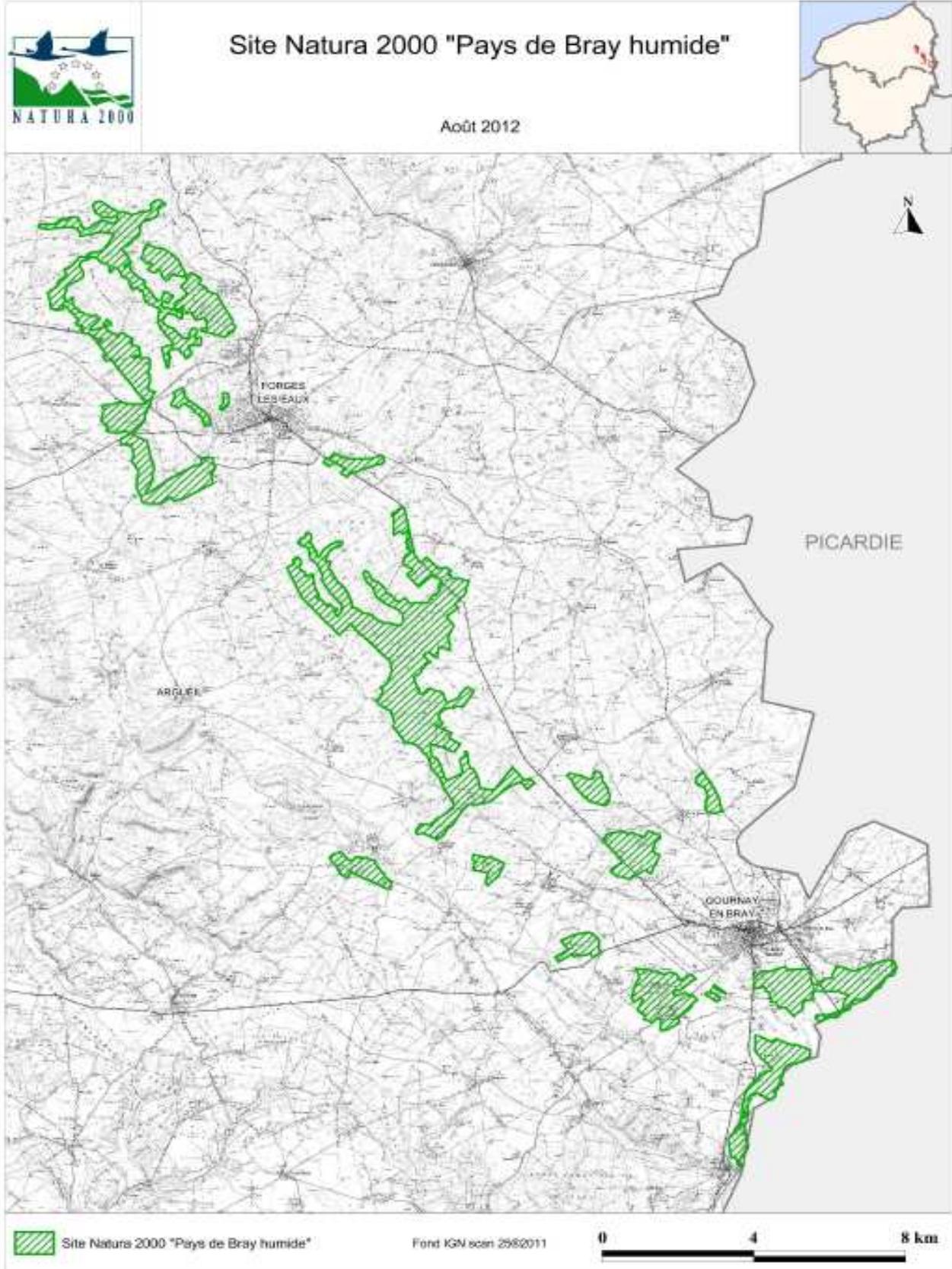
Bocage brayon



Mégaphorbiaie en prairie humide



Triton crêté



LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Seine-Maritime (76)

Superficie : 3337 ha

Nombre de communes : 30 (liste en annexe 2)

Altitude maximale : 231 mètres

Région biogéographique : Atlantique

% du site en SAU : 77 % (données 2003)

% du site en forêt : 15 % (données 2003)

% du site en milieu naturel hors forêt et SAU : inconnue

DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Structure(s) animatrice(s) post-DOCOB : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Pays de Bray

Structures animatrices associées : Chambre d'agriculture 76 (contrats agricoles), Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (contrats forestiers)

Date d'achèvement : 2005

Date de mise à jour : 2011 (rajout de la Charte et actualisation des mesures contractuelles)

Arrêté d'approbation du DOCOB : 28/09/2011

Arrêté ministériel de désignation en Zone Spéciale de Conservation : 14/06/2011

PRESENTATION DU SITE

Le site est constitué de plusieurs entités paysagères, plus ou moins vastes, réparties sur le fond humide de la boutonnière du Pays de Bray, au substrat argileux et sableux, et appartenant soit au bocage humide, soit au complexe forestier humide :

- **Le bocage humide** est composé de prairies permanentes très humides (La Ferté Saint-Samson, Mésangueville, Ferrières-en-Bray...) à peu humides. Serties de haies vives, ou taillées basses ou en têtards, elles comportent des mares, des ruisseaux et des fossés plus ou moins bordés de végétation amphibie. Ces milieux sont potentiellement des habitats du Triton crêté, une espèce de batraciens menacée à l'échelle européenne. Quelques parcelles cultivées peuvent jouxter ces prairies. Une tourbière acide ouverte est exceptionnellement présente sur la commune de Ferrières-en-Bray.

Ces habitats prairiaux d'intérêt communautaire couvrent 230 ha environ, soit 7% de la surface totale du site; ils représentent 60 % de la surface éligible et 10 % de la surface prairiale totale du site (données 2003).

- **Le complexe forestier humide** (bois de l'Abbaye, Léon, L'Épinay, Forêt de Bray et de Bellozanne) **et des boisements de rives**, est composé de tourbières acides à sphaignes majoritairement boisées, de chênaies à Molinie, de hêtraies-chênaies à Houx et d'aulnaies.

Ces habitats boisés d'intérêt communautaire couvrent environ 150 ha, soit 4,5 % de la surface totale du site ; ils représentent 40 % de la surface éligible et 30 % de la surface forestière totale du site (données 2003).



Tourbière de Mésangueville



Tourbière de Beaubec-la-Rosière



Canneberge



Sphaignes



Prairie humide de Ferrières-en-Bray



Rossolis à feuilles rondes



Mare



Ecrevisse à pattes blanches ONEMA



Grand Murin Ph. Spiroux GMN



Nombril de Vénus

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site (données DOCOB 2001 – 2005)

Type de milieu	Code	Habitat naturel	Surface
Eaux stagnantes, mares	3110	Eaux oligotrophes peu minéralisées	3,13 ha
	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	0,03 ha
Prairies	6410	Prairie à Molinie sur calcaire et argile – prés humides acidiphiles	114,44 ha
	6410&4010	Mosaïque de landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix et de prairies à Molinie et tourbières hautes actives	2,76 ha
	6410&6430	Mosaïque de prairies à Molinie appauvries et de mégaphorbiaies	32,71 ha
	6510	Prairie maigre de fauche de basse altitude à <i>Alopecurus pratensis</i>	20,88 ha
	-6510	Prairies méso-hygrophiles pâturée à Orge faux-seigle	39,03 ha
	6230	Formation herbeuse à <i>Nardus</i> dégradée	18,96 ha
Végétation rocheuse	8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses à <i>Umbilicus rupestris</i>	0,54 ha
Tourbières	7110*	Tourbières hautes actives, acides à sphaignes	6,08 ha
	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération	2,56 ha
Forêts	91D0*&7110*	Mosaïque de tourbières boisées et de tourbières hautes actives	14,89 ha
	91D0*&7120	Mosaïque de tourbières boisées et de tourbières hautes dégradées par assèchement	62,55 ha
	91D0*	Tourbières boisées – boulaies pubescentes tourbeuses	24,19 ha
	91E0*	Forêts alluviales résiduelles – aulnaies à hautes herbes	33,05 ha
	9120	Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx	1,99 ha
	9190	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé et Molinie bleue	2,14 ha

Espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site (intérêt du site : faible, modéré, fort)

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Amphibiens	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Fort
Poissons	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Modéré
	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Modéré
Crustacés	1092	<i>Austroptamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Modéré
Mammifères	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Modéré
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Faible
Insectes	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Modéré

ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Activité agricole

Elle occupe une place importante (environ 200 exploitations sur le site), tournée majoritairement vers l'élevage (productions laitière et viande, importance des herbages, la Surface Toujours en Herbe représentait 63 % de la Surface Agricole Utile en 2000, contre 35 % dans la Seine-Maritime) ; la filière agro-alimentaire est importante sur le territoire (industries à Ferrières-en-Bray, AOC Fromage de Neufchâtel, Calvados et Pommeau). La filière équine est en progression.

La présence de sols humides a entraîné des aménagements de drainage depuis le Moyen-Age et surtout à partir du 19^{ème} siècle (drains de poterie).

Des exploitants ont pris des engagements agri-environnementaux depuis 1992 pour maintenir des prairies humides, des haies et des vergers. Selon certaines modalités, le pâturage et la fauche peuvent être compatibles avec les objectifs de préservation des prairies humides : faible chargement, réduction de la fertilisation, fauche tardive...

Activité forestière

La forêt de production est essentiellement privée et assez bien représentée sur le site (environ 500 ha soit environ 15 % de la surface totale du site) avec des peuplements feuillus majoritaires. L'état des forêts (âge intermédiaire) permet une valorisation en bois d'œuvre.

Les bois tourbeux sont peu ou pas exploités ; quelques parcelles font l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie. Deux projets de restauration écologique de tourbières boisées sur des exploitations privées, sont en cours d'élaboration.

Activité cynégétique

Les chasses au grand gibier (Sanglier, Chevreuil), petit gibier (Lapin de garenne, Lièvre, Faisan, Perdrix), gibier d'eau (anatidés, limicoles) et migrateurs (Pigeons, Bécasse des bois, Grives, Caille des blés) sont pratiquées sur le site. Trois GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) sont recensés.

Les propriétaires de gabions (mares de chasse) peuvent être concernés par la gestion des habitats aquatiques ou amphibies éligibles ou susceptibles d'accueillir le Triton crêté. Une dizaine d'installations déclarées sont présentes sur le site.

Industrie et Artisanat

Le bassin industriel de Gournay a un poids économique important : équipementiers automobiles, construction, fabrication de vernis et colles industrielles, transformation laitière, papeterie.

Toutefois, ce secteur de l'Industrie et de la Construction n'arrive qu'en seconde position en terme d'emplois, après celui des Services et du Commerce, caractérisé par un nombre important d'établissements de petite taille (données INSEE 2006 à l'échelle du Pays de Bray).

L'artisanat est bien représenté, notamment dans le domaine du bâtiment.

L'implantation de ces entreprises est surtout localisée sur les pôles urbains de Gournay-en-Bray, Ferrières-en-Bray et Forges-les-Eaux et ne concerne pas directement le site Natura 2000.

L'activité de carrières (sables, argiles) est implantée : sablière en cours d'exploitation à Cuy-Saint-Fiacre, anciennes sablières de Sommary et de Roncherolles-en-Bray, ancienne argillère à Ferrières-en-Bray. Elle est susceptible de s'étendre plus largement, par un vaste projet d'argillères et de briqueterie sur les communes de La Ferté-Saint-Samson, Mésangueville, Hodeng-Hodenger et Roncherolles-en-Bray. A ce jour, les zones potentielles d'exploitation ne sont pas situées dans les limites du site mais justes à proximité. Cette activité pourrait avoir des incidences sur la conservation des habitats humides d'intérêt communautaire du site.

Loisirs et Tourisme

Situé sur l'axe Paris-Dieppe, le Pays de Bray est historiquement une destination touristique et de loisirs. Ses paysages ruraux préservés attirent de nombreux touristes, français ou étrangers, aimant la campagne, les petits villages, le patrimoine rural (châteaux, églises, manoirs, pigeonniers, petits musées...), les parcs et jardins, les fêtes locales, la randonnée, les promenades à cheval ou en vélo. De nombreux itinéraires à pied et tranquilles, sont balisés. L'Avenue verte, aménagée sur l'ancienne voie ferrée Paris - Dieppe, offre un espace de loisirs incomparable pour la randonnée et le cyclotourisme.

Les unités du site Natura 2000 sont assez peu directement concernées par la fréquentation touristique à l'exception du bois de l'Épinay (tourbière de la Chevrette), situé à Forges-les-Eaux et classé en Espace Naturel Sensible. Des sentiers pédagogiques sur le patrimoine culturel et naturel ont aussi été créés sur les communes d'Avesnes-en-Bray, Cuy-Saint-Fiacre, Ferrières-en-Bray et Neuf-Marché.

Infrastructures

Par sa situation au sein du Pays de Bray, lui-même localisé à l'interface entre la Normandie et la Picardie, et non loin de la région parisienne, le site est concerné par un axe routier majeur, la RD 915 (liaison Pontoise – Dieppe). Cet axe, orienté sud-est / nord-ouest, longe directement plusieurs unités du site, localisées en bordure de la route.

Sur un plan secondaire, la RN31 concerne l'extrémité sud-est du site (Ferrières-en-Bray, Avesnes-en-Bray).

Urbanisme

Le caractère rural du territoire du site est fortement marqué : la population totale regroupe 22416 habitants (RGP 2009), une densité moyenne de 30 habitants au km² si l'on exclue les deux pôles urbains (Forges-les-eaux / Serqueux et Gournay-en-Bray / Ferrières-en-Bray). Ceux-ci accueillent 56% des habitants des communes du site. Les 2/3 des communes (21 sur 30) ont moins de 500 habitants.

Cependant, la croissance démographique et du nombre des actifs de ces dernières années a des incidences sur l'urbanisation des communes rurales du site : constructions individuelles, lotissements, trafic routier...

14 communes sur 30 ne sont pas encore dotées d'un document d'urbanisme (recensement 2011) ; cependant, parmi ces 14 communes, 9 ont entamé une procédure d'élaboration de carte communale ou de plan local d'urbanisme.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le site du Pays de Bray humide a été défini pour **la conservation de différents milieux humides** d'intérêt écologique européen, et **d'une importante population de Triton crêté**, espèce fragile de batraciens, en forte régression.

Il compte de **nombreuses mares**, habitats de reproduction des tritons, **réparties dans un bocage humide de qualité** comportant des prairies humides, des fossés, des mégaphorbiaies (milieu constitué de grandes herbes sur sol humide), des haies, des ripisylves (boisement ou alignement d'arbres le long des rivières et des ruisseaux), habitats terrestres et corridors écologiques pour ces animaux. Ce bocage réunit ainsi les conditions de vie nécessaires au maintien de l'espèce.

La Zone Spéciale de Conservation intègre donc des milieux remarquables, ainsi que des espaces caractérisés par des prairies à la flore plutôt commune, mais comportant de nombreuses mares (par exemple, les unités présentes sur les communes de Brémontier-Merval, Ernemont-la-Villette, Beauvoir-en-Lyons).

La préservation du Triton crêté dépend étroitement **des possibilités de connexion** entre les populations ; ce vaste réseau de mares bien connectées par des haies, des fossés et des prairies humides, permettra les échanges indispensables entre les individus et le maintien d'une grande population viable à l'échelle du site. Les objectifs de gestion durable des habitats humides éligibles visent **leur préservation dans un bon état écologique et la restauration des milieux appauvris voire dégradés**. Cela passe par le maintien ou le retour des conditions hydriques, des conditions trophiques (richesse ou pauvreté en nutriments dans l'eau et le sol) leur correspondant, ainsi que de la structure ouverte ou boisée, selon les habitats, afin de conserver les conditions écologiques favorables aux espèces végétales et animales de ces milieux.

Ces objectifs peuvent être atteints par différents modes de gestion : le maintien de pratiques agropastorales et forestières adaptées, extensives, ainsi que des actions de génie écologique et de restauration douce.



L'Epte



Arbres taillés en têtard

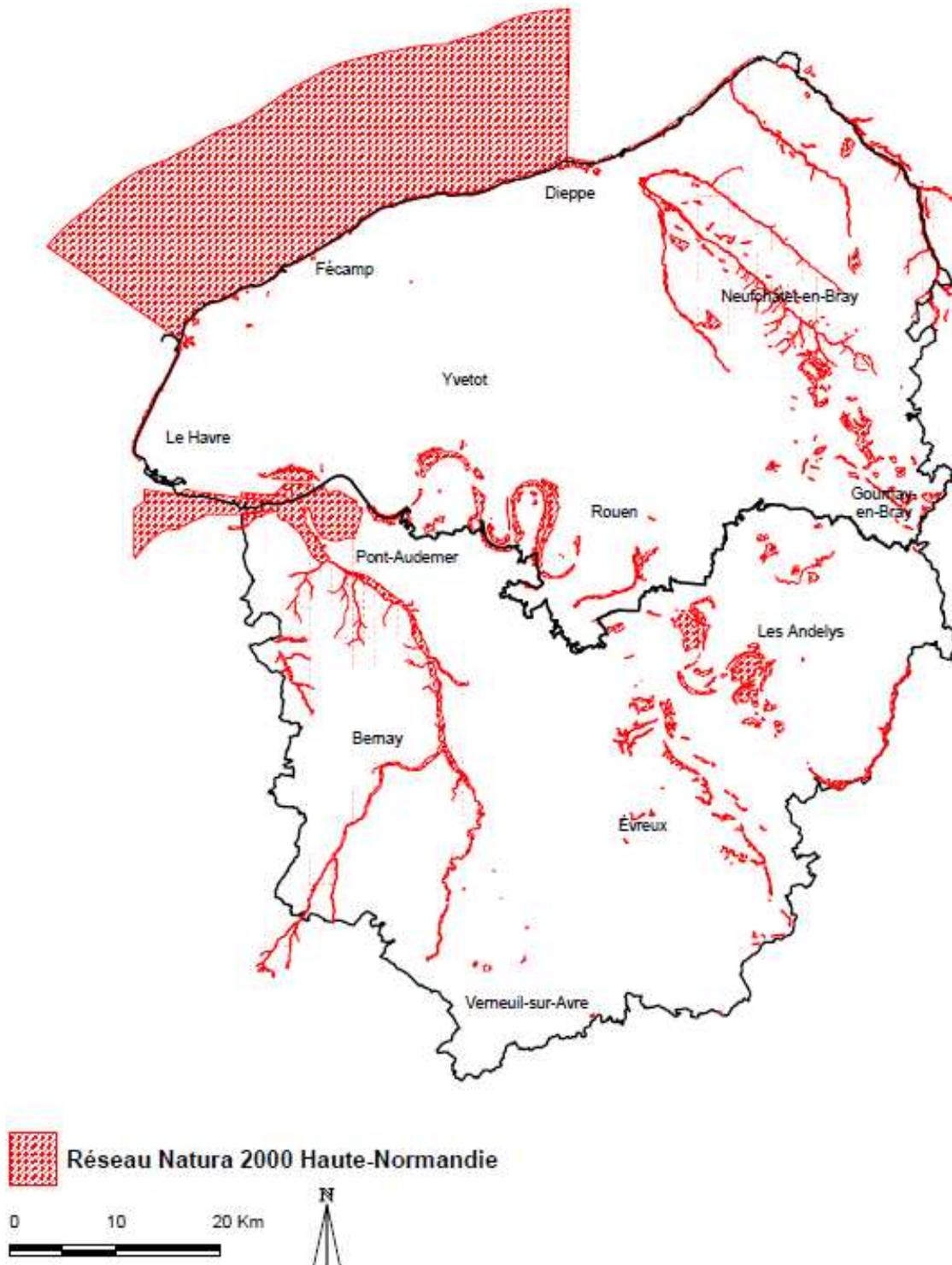
OBJECTIFS PAR TYPE DE MILIEUX OU D'ACTIVITÉS

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis dans le DOCOB
Agriculture	Mares & fossés	Maintien du fonctionnement de l'hydrosystème Maintien éventuel des variations saisonnières du niveau d'eau Maintien et gestion adaptée de l'écosystème, site de reproduction du Triton crêté Restauration de façon douce Renforcement du réseau par création de mares en prairie mésophile (conservation des prairies humides)
	Haies	Maintien et gestion adaptée de l'écosystème, habitat terrestre et corridor écologique du Triton crêté Renforcement du réseau par plantation
	Prairies de fauche et pâtures	Maintien du régime hydrique et des conditions trophiques nécessaires Maintien du milieu ouvert, par pâturage extensif ou fauche tardive Restauration des conditions trophiques favorables par suppression ou réduction de la fertilisation Restauration par débroussaillage, fauche, étrépage
	Tourbière ouverte et Lande humide	Maintien du régime hydrique et des conditions trophiques nécessaires Maintien du milieu ouvert, par pâturage extensif Restauration par déboisement (bétulaie pionnière), fauche, étrépage
Autres	Chemin	Maintien des conditions trophiques et d'ouverture favorables à la végétation rocheuse remarquable (notamment à Nombri de Vénus) par fauche régulière
	Urbanisation	Conservation et intégration des milieux naturels (mares, fossés, haies, alignements d'arbres, verger, berges naturelles, talus herbeux...). Respect de leur qualité (de l'eau, de la nature du sol, des formations végétales, des populations animales...). A l'occasion de leur révision ou de leur élaboration, les documents d'urbanisme doivent tenir compte des enjeux liés à la préservation des milieux (délimitation en zone constructible ou non).
	Carrières	Préservation des conditions hydriques et trophiques des habitats d'intérêt communautaire adjacents des zones envisagées pour des argilières, briqueterie ou sablières. Conservation des formations végétales pionnières internes aux zones en cours d'exploitation, favorables aux espèces remarquables, par une gestion douce (étrépage des sables par exemple)
Sylviculture	Tourbières ouvertes et boisées	Maintien du régime hydrique et des conditions trophiques nécessaires Maintien des mosaïques comprenant des zones ouvertes Restauration des tourbières hautes dégradées (déboisement, étrépage) Maintien de l'état boisé sous forme d'un peuplement clair
	Autres habitats forestiers	Maintien du régime hydrique et des conditions trophiques nécessaires Maintien de la gestion sylvicole hors enrésinement Maintien de l'état boisé sous forme d'un peuplement clair à base d'aulnes prépondérants

IMPACT DES ACTIONS SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

Type de milieu ou d'espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu / de l'espèce	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu / de l'espèce
Mares, fossés, Triton crêté	Maintien en zone ouverte et claire	Remblaiement, comblement de déchets, introduction directe ou indirecte de polluants, création d'étangs
	Surveillance et lutte contre l'envasement	Abandon, atterrissement, embroussaillage, boisement
	Surveillance et lutte contre les espèces indésirables (envahissantes, exogènes, invasives)	Plantation d'arbres en rive
	Curage doux, partiel	Utilisation de produits phytosanitaires et d'amendements fertilisants à proximité
	Aménagements pour protéger les berges du piétinement et l'abreuvement du bétail	Introduction d'espèces indésirables (plantes exogènes ou envahissantes, poissons rouges...)
	Aménagements de berges naturelles et en pente douce favorables à la végétation de rive	Surpiétinement, abreuvement non canalisé
	Maintien d'un réseau (ensemble de mares, de fossés, de haies, connectés)	Tontes répétitives en bordure
	Aménagements connexes pour relier la mare aux habitats terrestres, par bande enherbée et haie	
	Privilégier la période automnale pour les interventions	
Haies	Conservation de la continuité du linéaire	Défrichage
	Plantation de diverses espèces et uniquement des espèces indigènes	Abandon, embroussaillage
	Maintien de quelques souches, arbres creux	Utilisation de produits phytosanitaires au pied
	Taille douce et en têtard à privilégier pour les essences adéquates (Saulé blanc, Frêne, Charme, Erable champêtre...)	Plantation d'espèces exogènes (ex : Thuya) ou invasives (ex : Robinier)
Prairies humides et tourbière ouverte	Limiter le chargement moyen annuel	Retournement, abandon, embroussaillage, boisement
	Privilégier la fauche tardive pour l'habitat prairie maigre de fauche n°6510 et exporter les produits coupés	Intensification, fertilisation, traitement phytosanitaire
	Raisonner l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques	Drainage, assèchement y compris par les plantations (peupleraie, résineux...)
	Maintenir les conditions hydriques et trophiques	Creusement de mares ou d'étangs
	Maintenir les petites dépressions en eau, les gouilles...	Surpiétinement
	Surveiller la progression des ligneux et la supprimer, le cas échéant	
	Favoriser les modes de gestion mixte associant pâturage et fauche	
	Surveiller la progression des espèces indésirables ou envahissantes (ex : ronces, Fougère aigle...)	
Tourbières boisées, mosaïque de tourbières ouvertes et fermées et autres habitats forestiers	Maintenir les milieux ouverts existants en surveillant la progression des ligneux ou des espèces envahissantes (Fougère aigle...)	Drainage, assèchement y compris par les plantations (peupleraie, résineux...)
	Maintenir l'alimentation en eau	Creusement d'étangs
	Maintenir les petites dépressions en eau, gouilles...	Plantations monospécifiques (une seule essence)
	Restauration par déboisement et étrépage des zones à ré-ouvrir	Utilisation de produits phytosanitaires
	Privilégier l'automne pour les interventions	
	Privilégier les méthodes de débardage adaptées aux sols sensibles	
	Si nouvelle plantation, favoriser les essences du cortège de l'habitat	
Végétation rocheuse à Nombriil de Vénus	Maintenir les talus du chemin ouverts en fauchant tardivement	Abandon, embroussaillage
	Surveiller la progression des ronces et de la Fougère aigle	Utilisation de produits phytosanitaires à proscrire

ANNEXE 1 : RÉSEAU NATURA 2000 EN HAUTE-NORMANDIE



ANNEXE 2 : COMMUNES DU SITE

Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur C@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
76025	ARGUEIL	10
76048	AVESNES-EN-BRAY	194
76060	BEAUBEC-LA-ROSIERE	384
76067	BEAUVOIR-EN-LYONS	80
76142	BREMONTIER-MERVAL	248
76208	CUY-SAINT-FIACRE	126
76209	DAMPIERRE-EN-BRAY	59
76229	ELBEUF-EN-BRAY	34
76242	ERNEMONT-LA-VILLETTE	165
76260	FERRIERES-EN-BRAY	259
76276	FORGES-LES-EAUX	30
76297	GANCOURT-SAINT-ETIENNE	<1
76312	GOURNAY-EN-BRAY	47
76364	HODENG-HODENGER	389
76074	LA BELLIERE	1
76261	LA FERTE-SAINT-SAMSON	108
76277	LE FOSSE	43
76420	MAUQUENCHY	9
76423	MENERVAL	6
76426	MESANGUEVILLE	167
76432	MESNIL-MAUGER	21
76440	MOLAGNIES	14
76463	NEUF-MARCHE	71
76535	RONCHEROLLES-EN-BRAY	338
76544	ROUVRAY-CATILLON	47
76578	SAINTE-GENEVIEVE-EN-BRAY	6
76649	SAINT-SAIRE	59
76666	SAUMONT-LA-POTERIE	295
76672	SERQUEUX	<1
76678	SOMMERY	127